



WWW.EFE.FR

FORMATION D'ACTUALITÉ

MARDI 21 & MERCREDI 22 JUIN 2011 ■ PARIS

4^e FORUM

MARCHÉS PUBLICS & COMMANDE PUBLIQUE

- Analysez l'**actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle** et les évolutions à venir
- Profitez des conseils des **meilleurs experts** sur les incidences pratiques de ces nouveautés
- Approfondissez vos connaissances grâce à une **formation complète, innovante et résolument interactive**
- Personnalisez votre parcours au moyen d'**ateliers pratiques à la carte**

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE :

MINEFI, Conseil d'État, Goutal, Alibert et associés, Cabinet Alonso-Mailliard, Peyrical & associés, EARTH Avocats, Ville de Paris, UGGC, ADAMAS, Droit Public Consultants, Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, Lévy & Fage AARPI, SCP Sartorio - Longueue - Sagalovitsch & associé, CMS Bureau Francis Lefebvre

EN PARTENARIAT AVEC LE :

BJCP



Éligible au plan
de formation

NOTRE
PARTENAIRE :

BJCP

Bulletin Juridique
des Contrats Publics



► Le Bulletin juridique des
contrats publics (BJCP),
revue bimestrielle éditée par
EFE depuis 1998, s'affirme
comme **la première revue
consacrée entièrement à
l'actualité du droit et du
contentieux des contrats
publics.**

► Retrouvez également
tous les mois, en complé-
ment de la revue, **la lettre
électronique BJCPonline.**

Pour tout renseignement, contactez
Judith Morin au 01 44 09 25 09
ou par e-mail : jmorin@efe.fr

MARDI 21 JUIN 2011

1^{re} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :
PANDORAMA DE TOUTE L'ACTUALITÉ

9H00

Les nouveautés réglementaires et les évolutions à venir

- Contrat global, tacite reconduction, droit de préférence... :
quels apports du futur décret portant réforme du Code des marchés
publics ?
- Décret du 8 décembre 2010 relatif au règlement amiable des litiges
relatifs aux marchés publics : quels changements ?
- Les directives communautaires vont-elles être réformées ?

Catherine Delort, MINEFI (Ministère de l'Économie, des finances
et de l'industrie)

11H00

Contentieux : bilan jurisprudentiel de l'année écoulée

- Qualification, passation, exécution : analyse de la jurisprudence
marquante
- Du référé précontractuel au référé contractuel : quels nouveaux
enjeux contentieux ?

Rémy Schwartz, Conseiller d'État

ATELIERS À LA CARTE

14H00

1^{er} ATELIER AU CHOIX

1 Publicité et mise en concurrence

Yvon Goutal, GOUTAL, ALIBERT ET ASSOCIÉS



2 La jurisprudence marquante en matière de DSP

Antoine Alonso-Garcia, CABINET ALONSO-MAILLIARD

16H00

2^e ATELIER AU CHOIX

1 Analyse des candidatures et des offres

Jean-Marc Peyrical, PEYRICAL & ASSOCIÉS

Président de l'Association pour l'achat dans les services publics (APASP)



2 Le contrat de partenariat

Yves-René Guillou & Raphaël Apfelbaum, EARTH Avocats

DÉROULEMENT
DES JOURNÉES

8h45 Accueil des
participants
10h45 Pause-café
12h30 Déjeuner
15h45 Pause-café
17h45 Clôture des journées

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Au sein des collectivités territoriales et de leurs établis-
sements publics, administrations et services de l'État :

- Élus
- Directeur général des services
- Directeur administratif et financier
- Directeur et responsable juridique
- Directeur et responsable de la commande publique
- Directeur et responsable des services techniques
- Responsable marchés
- Acheteur

- Directeurs et responsables juridiques des
aéroports, des ports maritimes et fluviaux...
- Partenaires et fournisseurs de l'administration
- Soumissionnaires des marchés publics
- Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage
- Les exploitants ou gestionnaires de réseaux
destinés à fournir un service au public
- Les EPL (SEM, SPLA, SPL...) et les associations
- Avocats, juristes et conseils du secteur public

INTERVENANTS

MERCREDI 22 JUIN 2011

2^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE : LES NOUVELLES PRATIQUES

- 9H00 **DSP, marché public, CP... : un point sur les différentes formules contractuelles possibles**
- Quel montage retenir en fonction du projet à réaliser ?
 - Quels avantages et inconvénients de chacun ?
 - Focus sur l'arrêt Stade Jean Bouin du 3 décembre 2010 et la qualification juridique du contrat

Pierre-Éric Spitz, VILLE DE PARIS & **Thierry Dal Farra**, UGGC

- 11H00 **Contrats domaniaux : quelles nouveautés ?**
- Zoom sur la partie réglementaire du CGPPP
 - Quelles règles de publicité et de mise en concurrence respecter ?
 - La jurisprudence marquante en matière de contrats domaniaux
 - L'impact de l'arrêt Stade Jean Bouin sur le principe de libre conclusion des conventions d'occupation du domaine public

Gilles Le Châtelier, ADAMAS

Jean-François Sestier, DROIT PUBLIC CONSULTANTS

ATELIERS À LA CARTE

- 14H00 **3^e ATELIER AU CHOIX**
- 1 La négociation dans les marchés publics**
Yann Pédini, COMMUNAUTÉ URBAINE NICE CÔTE D'AZUR
- 2 Les modifications en cours de contrat : avenants, marchés complémentaires...**
Jean-Philippe Lévy, LÉVY & FAGE AARPI
- 16H00 **4^e ATELIER AU CHOIX**
- 1 Les concessions de travaux**
Jean-Matthieu Glatt, SCP SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH & ASSOCIÉ
- 2 La fiscalité des contrats publics**
Anne Grousset & Laurent Chatel, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Décryptez la nouvelle réglementation en matière de commande publique
- Analysez les impacts de la jurisprudence marquante de l'année écoulée
- Bénéficiez d'ateliers pratiques à la carte permettant de personnaliser votre parcours en fonction de votre métier, de vos besoins et de votre secteur d'activité

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Deux journées innovantes rythmées par des assemblées plénières et des ateliers pratiques à la carte
- Un support pédagogique spécialement conçu pour l'occasion est remis à chaque participant afin de faciliter l'assimilation des connaissances
- Les journées sont propices aux échanges avec les meilleurs experts de la commande publique

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, VOUS SAUREZ

- Mettre en œuvre les nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière de commande publique afin de sécuriser vos procédures

- **Catherine Delort**
Sous-directrice du droit de la commande publique
Direction des affaires juridiques des marchés financiers
MINEFI
- **Rémy Schwartz**
Conseiller d'État
- **Yvon Goutal**
Avocat Associé
GOUTAL, ALIBERT ET ASSOCIÉS
- **Antoine Alonso-Garcia**
Avocat Associé
Cabinet ALONSO-MAILLIARD
- **Jean-Marc Peyrical**
Avocat Associé
PEYRICAL & ASSOCIÉS
- **Yves-René Guillou**
Avocat Associé
Raphaël Apfelbaum
Avocat
EARTH Avocats
- **Pierre-Éric Spitz**
Directeur des affaires juridiques
VILLE DE PARIS
- **Thierry Dal Farra**
Avocat Associé
UGGC
- **Gilles Le Châtelier**
Ancien DGS à la Région Rhône-Alpes
Avocat Associé
ADAMAS
- **Jean-François Sestier**
Avocat Associé
DROIT PUBLIC CONSULTANTS
- **Yann Pédini**
Directeur administratif et financier
COMMUNAUTÉ URBAINE NICE CÔTE D'AZUR
- **Jean-Philippe Lévy**
Avocat à la Cour
LÉVY & FAGE AARPI
- **Jean-Matthieu Glatt**
Avocat
SCP SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH & ASSOCIÉ
- **Anne Grousset & Laurent Chatel**
Avocats Associés
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Responsable de la formation

Anne Delom
Tél. : 01 44 09 12 67
adelom@efe.fr

Renseignements inscriptions

EFE - Département formation
35, rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08
Fax : 01 44 09 22 22
inscriptions@efe.fr

Participation (TVA 19,6 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
2 JOURNÉES	1 450 € HT	1 250 € HT

* Tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39, rue d'Anjou - 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données.

Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35, rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail : correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : efe@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Dates et lieu de la formation

MARDI 21 & MERCREDI 22 JUIN 2011 - PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : 01 44 09 24 29 - e-mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

OUI, je m'inscris au **"4^e Forum marchés publics & commande publique"** (code 31497) et je choisis :

Le 21 juin 2011

ATELIER 1 : Mise en concurrence ou DSP

ATELIER 2 : Candidatures et offres ou Contrat de partenariat

Le 22 juin 2011

ATELIER 3 : Négociation ou Avenants

ATELIER 4 : Concessions de travaux ou Fiscalité

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable : _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable achat _____

Société _____

N° TVA [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Code APE/NAF [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

